

MAIRIE DE PENCHARD

CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 5 - 2021

DATE DE CONVOCATION : 9 AVRIL 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 15 - Présents : 12
- Votants : 15 - Absents : 3

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 21 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par M. le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités.

Membres présents : Mme Géraldine DUPARAY, Mme Christine SIEVERT-PERE, Mme Kelvine ROUSSEAU, Mme Isabelle MERLIN, Mme Hélène NOURRY, Mme Delphine RODRIGUEZ, M. Marc ROUQUETTE, M. Jérôme QUELLIER, M. Guy THOMASSIN, M. Jérémie BARDEAU, M. Patrick CARDONNET, M. Stéphane BOURGEOIS

Pouvoir donné par Mme Nathalie DELL'OSTE à Mme Isabelle MERLIN

Pouvoir donné par Mme Camille BENARD à M. Stéphane BOURGEOIS

Pouvoir donné par M.CONQ à M. Patrick CARDONNET

Secrétaire : Mme Kelvine ROUSSEAU

Objet: Budget Principal : Compte de Gestion Exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la présentation des budgets primitifs et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des différentes pièces comptables tant en recettes qu'en dépenses, du Compte de Gestion dressé par le Receveur et des différentes pièces s'y rapportant ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de

tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 :

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

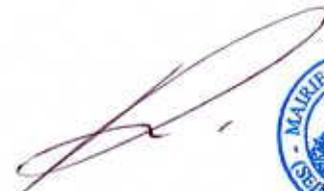
AL'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS OU PAR 15 Voix POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION :

DÉCLARE que le Compte de Gestion communal dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marc ROUQUETTE

Nombre conseillers	15
Nombre de présents	12
Nombre de pouvoir	3
Nombre votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.